



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE D'ARTIGUELOUVE

Enquête Publique sur Modifications des Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'ARBUS, d'ARTIGUELOUVE et SIROS

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire du 22 février 2017, une enquête publique se déroulera du 14 mars au 19 avril 2017 inclus en mairies d'Arbus, Artiguelouve et Siros.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public :

- En mairie d'Arbus (4 rue du Général Pommies 64230 Arbus), le vendredi 17 mars de 14h00 à 16h00 et le mercredi 19 avril de 14h00 à 15h00 ;
- En mairie d'Artiguelouve (Place de la Mairie 64230 Artiguelouve), le vendredi 17 mars de 16h30 à 18h30 et le mercredi 19 avril de 15h30 à 16h30 ;
- En mairie de Siros (20 rue Carrerasse 64230 Siros), le mardi 14 mars de 13h30 à 16h30 et le vendredi 7 avril de 13h30 à 16h30 et le mercredi 19 avril de ~~15h30 à 16h30~~ : **Mise à jour : de 10h30 à 12h30**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le public pourra, également, adresser ses observations, par écrit, au Commissaire-Enquêteur, en mairies d'Arbus, d'Artiguelouve et de Siros (adresses indiquées ci-dessus) ou les envoyer à l'adresse mail suivante : enquetepublique@agglo-pau.fr

Le dossier sera également consultable sur les sites internet des communes d'Arbus, Artiguelouve et Siros et de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Constructions Durables, mission PLUI, 26 avenue des Lilas, 64000 PAU, pendant une durée d'un an.

Le Maire
Jean-Marc DENAX.